

ADMINISTRATION

SERVICES DÉCONCENTRÉS

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DU DIALOGUE SOCIAL

*Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques*

Sous-direction observation de la solidarité

Sous-direction observation de la santé
et de l'assurance maladie

Note de service DREES/BCL n° 2014-205 du 26 juin 2014 relative à la proposition d'allègement des tâches des gestionnaires des enquêtes écoles 2014 dans les DRJSCS

NOR : AFSE1415722N

Examinée par le Comex le 17 juillet 2014.

Date d'application : immédiate.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : cette note de service précise la façon dont les DRJSCS seront déchargées d'une partie de leurs tâches pour les enquêtes écoles 2014, celles-ci étant éventuellement confiées à IPSOS.

Mots clés : enquête – établissements de formation – formations sociales – formations de la santé – inscrits – diplômés.

Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques à l'attention de Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en outre-mer ; Mesdames et Messieurs les responsables de l'observation et des statistiques ; Mesdames et Messieurs les statisticiens régionaux de la DREES.

Le calendrier de collecte et de validation des enquêtes écoles couvre la période de novembre 2014 à mars 2015.

Les sites de collecte des enquêtes écoles ouvrent le 12 novembre 2014.

La collecte et la validation des données doivent être achevées pour le 27 février 2015, date de fermeture des sites.

En 2014, 1 317 formations sociales et 1 328 formations de santé feront l'objet d'enquêtes.

La répartition des tâches des enquêtes écoles se fait comme suit :

- IPSOS :
 - envoie les courriers de lancement ;
 - effectue les relances auprès des établissements non répondants (téléphoniques, courriers et mails) ;
 - assure la hotline ;
- les DRJSCS :
 - envoient les fiches étudiants et les lettres annonçant l'enquête aux établissements en juin ;
 - relancent les établissements non répondants au cas par cas, et effectuent les dernières relances en fin de collecte ;
 - contrôlent et valident les données des établissements sur le site de collecte ;

- sollicitent les établissements en cas de problèmes sur les contrôles;
- renseignent le bordereau TA2C sur le nombre de diplômés par équivalence d'aides-soignants sur le site de collecte santé;
- mettent à jour le fichier FINESS tout au long de la collecte (modification, création).

Afin d'alléger la charge de travail des DRJSCS, la DREES propose, pour les DRJSCS qui en feraient la demande, de transférer à IPSOS les tâches suivantes:

- contrôle et validation des données des établissements sur le site de collecte;
- sollicitation des établissements en cas de problèmes sur les contrôles.

Resteraient ainsi à la charge des gestionnaires en DRJSCS qui auraient souhaité l'aide d'IPSOS l'envoi des questionnaires auprès des établissements, le renseignement du tableau TA2C sur le site de collecte santé, la mise à jour de la base FINESS en cours de collecte et éventuellement les dernières relances et la validation finale des données.

Afin que ce dispositif puisse être mis en œuvre, il est nécessaire que chaque DRJSCS indique sa position au regard de cette proposition, en renseignant l'encadré prévu en annexe (page suivante) et en la transmettant par voie de messagerie aux adresses e-mail indiquées ci-après: sandra.nahon@sante.gouv.fr; benedicte.casteran-sacreste@sante.gouv.fr.

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

*Le directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques,*
F. VON LENNEP